

Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2016

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseiller absent : B. Saffon

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie

◆ Proposition de modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 2^e classe.

L'assemblée décide à l'unanimité de prévoir une rencontre avec l'adjoint technique pour faire le point sur les heures travaillées en vue d'une modification de son contrat de travail en rapport avec ses heures d'interventions.

◆ Nouveaux statuts du Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

Lors du renouvellement du Comité syndical de 2014, le nombre de délégués du comité du SDEHG a été fixé à 157. Le nombre de délégués de Toulouse Métropole doit être fixé à 78, ce qui porte le nombre de délégués du Comité syndical à 235.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la modification apportée aux statuts du SDEHG.

◆ Fusion SIECHA et SIERGA, élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

La fusion du Syndicat intercommunal des eaux des Coteaux Hers-Ariège (SIECHA) et du Syndicat intercommunal des eaux de la Rive gauche de l'Ariège (SIERGA) entraîne une nouvelle élection des délégués de l'ensemble des communes membres du syndicat « Service public de l'eau Hers-Ariège (SPEHA) ».

Claude Lafon, maire de la commune, se présente en tant que délégué titulaire.

Jean-Louis Lucas, conseiller municipal, se présente en tant que délégué suppléant.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Recrutement d'un agent technique.

Parmi les candidatures reçues, 8 personnes ont été sélectionnées par le maire et les adjoints pour un entretien.

◆ Règlement de l'Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE), règlementation de l'accueil de l'après-midi.

Règlement ALAE : il est proposé de conserver le même règlement que celui de l'école : un élève ne prenant pas son repas à la cantine quitte l'école à midi et revient à 13h20.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Règlementation de l'accueil de l'après-midi : les enseignantes demandent, en conseil d'école, à ce que les petites sections et les moyennes sections ne déjeunant pas à l'école ne puissent pas revenir l'après-midi pour ne pas perturber l'organisation de la sieste des PS et de la classe des MS.

Christine Bénazet, adjointe au maire, propose que les enfants puissent revenir après la pause méridienne afin de ne pas les exclure du cadre scolaire l'après-midi. Elle contactera la directrice de l'accueil de loisirs, pour définir l'heure de retour approprié.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Proposition d'un service de livraisons de courses à domicile.

« Castel livraison » propose ses services aux habitants de la commune.

Ne résidant pas à Montesquieu-Lauragais, l'assemblée décide à l'unanimité que cette entreprise devra gérer elle-même sa publicité.

◆ Demande de subvention d'une association extérieure à la commune.

L'association « Jump Rope Club » à Nailloux sollicite la commune afin d'obtenir une aide de financement pour son projet de voyage à Parkersburg (USA), à l'occasion d'un échange sportif.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas subventionner les associations extérieures à la commune.

◆ Proposition de mise à disposition d'une urne pour le Téléthon.

L'association de Villeneuve, l'E.S.V Cyclotourisme-V.T.T, sollicite la commune pour la mise en place d'une urne, en vue de collecter des dons qui seront versés au profit de l'AMF-Téléthon.

L'assemblée est favorable à la majorité pour la mise en place de l'urne au secrétariat de mairie.

13 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, J-B. Filippetto, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : N. Fauré.

◆ **Instruction des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017.**

À compter du 1^{er} janvier 2017, la loi ALUR met fin à la mise à disposition gratuite pour les communes des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, ce qui entraînera un coût pour la municipalité.

Une convention devra être signée entre la commune et la communauté de communes Cap Lauragais pour l'instruction des actes d'urbanisme et fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal, après avis du comité technique du 13 décembre 2016.

M. le Maire propose, pour éviter un surcoût, que les demandeurs de CUa restent à la charge de la mairie.

L'assemblée décide à la majorité de donner un avis favorable pour signer une convention avec la communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, exceptés les CUa.

13 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, N. Fauré, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carrière, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, J-B. Filippetto, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

1 abstention : B. Larroche

◆ **Présentation de l'analyse financière réalisée dans le cadre du choix entre école nouvelle ou rénovation du mercredi 9 novembre 2016.**

Après présentation de l'analyse financière réalisée par Mme Vinet de l'Agence technique départementale, les conclusions sont les suivantes :

- la construction d'une école neuve avec 5 classes, sur la base d'un emprunt sur 15 ans, implique une augmentation de 6 % des impôts locaux par an, un blocage des investissements sur plusieurs années et une épargne nette proche du déficit.

- la rénovation de l'existant avec 5 classes, sans inclure l'achat du dernier lot du Vieux four, implique une augmentation de 1,5 % des impôts locaux par an, des investissements possibles les années suivantes et une épargne nette éloignée de la ligne de déficit.

◆ **Choix pour l'école : aménagement ou construction neuve.**

Nous pouvons constater qu'après un réaménagement de l'école, la surface au sol serait moins importante qu'une construction neuve, soit 824 m² au lieu de 1120 m². Néanmoins des questions subsistent sur les besoins réels de l'école.

Pascale Balty, conseillère municipale, propose de faire appel à un architecte afin qu'il étudie, données en main, les différentes possibilités.

D'autres membres du Conseil proposent de créer un groupe de travail auprès des enseignantes et des personnels municipaux afin de définir les besoins pour la rentrée 2017. Sont prévus 104 élèves et l'ouverture d'une 5^e classe.

Ce groupe de travail est composé de M-L Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carrière, N. Fauré et S. Gasc. Claude Lafon, contactera le CAUE afin d'établir un cahier des charges.

M. le maire, propose de reporter le choix d'aménagement ou de construction neuve et demande l'avis de l'assemblée pour acheter le 3^e lot du Vieux Four. Sans celui-ci, le projet de réaménagement ne serait plus envisageable par manque de place.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ **Nettoyage des vitres des bâtiments communaux.**

Sylvain Gasc, adjoint au maire, propose l'entreprise PERROA, déjà intervenue pour le nettoyage des vitres des différents bâtiments communaux. Un contrat est présenté à l'assemblée, qui demande à ce que soient modifiés certains de ces termes avant signature.

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carrière, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Saffon.

4 abstentions : A. Dardard, J-B. Filippetto, B. Larroche, J-L. Lucas.

◆ **Adhésion à l'association Arbres et paysages d'Autant.**

Les membres du Conseil municipal ont souhaité, à la majorité, adhérer au programme régional de plantation de haies champêtres d'essences locales nommé « Plant'arbre » qui est subventionné par le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Dans le cadre de ce programme, l'association Arbres et Paysages d'Autant a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde du paysage rural pour le mieux vivre de tous. L'association apportera une aide technique à la commune pour concevoir des aménagements appropriés au niveau du cimetière et l'aider à choisir les essences les mieux adaptées.

11 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

1 voix défavorable : P. Carrière.

2 abstentions : J-B. Filippetto, B. Larroche.

◆ **Urbanisme.**

DP : M. Fabrice Godon, abri de jardin et modification de façade, 1 chemin de Coussacou.

DP : M. Christophe Habert, modification de façade, 4 chemin de Goudet.

Demande d'un administré adressée à la Préfecture et à Cap Lauragais : il souhaite que les parcelles situées au croisement de Négra, dont il est propriétaire soient constructibles. N'ayant pas la compétence de la gestion du plan local d'urbanisme de la commune, la

communauté de communes n'a donné aucune suite.
DP : station d'épuration au lieu-dit Bellevue. Les riverains s'interrogent. Une réunion d'information sera programmée afin de répondre à leurs questions.

Benoît Larroche, conseiller municipal informe l'assemblée que le propriétaire et le représentant légal d'un CUa présenté, ne sont pas au courant de cette vente. Une vérification du numéro de parcelle est demandée.

♦ Comptes-rendus de réunions.

Fusion des intercommunalités Cap Lauragais, Cœur Lauragais et Coloursud du 24 septembre 2016.

Organisation du territoire par secteur ou par pôle ; rappel des réunions préparatoires (octobre 2015 à septembre 2016) ; propositions d'organigrammes ; propositions de gouvernance de la future intercommunalité ; planification des réunions thématiques.

Commission Environnement du 26 octobre 2016.

Les membres de la commission Environnement prévoient d'aménager les limites est et ouest du nouveau cimetière et le talus séparant l'ancien du nouveau cimetière, en collaboration avec l'association Arbres et paysages d'Autan, domiciliée à Ayguesvives. Différents arbustes et haies ont été sélectionnés.

Conseil d'école du 7 novembre 2016.

ALAE : une 3^e animatrice est nécessaire pour l'accueil du matin, afin de respecter le taux d'encadrement des enfants.

Cantine : certains parents souhaiteraient connaître la provenance des aliments ; pour la rentrée scolaire 2017, l'organisation de la cantine doit être réfléchie. Actuellement, les serviettes de table des maternelles sont fournies et lavées par la cantinière. Il a été demandé, en conseil d'école, qu'elles soient fournies à l'ensemble des écoliers.

L'assemblée décide à la majorité de ne plus fournir de serviette de table aux enfants.

13 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, J-B. Filippetto, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas qui estiment que c'est aux parents de gérer les serviettes de table des enfants et que ce serait un travail supplémentaire pour la cantinière.

1 voix défavorable : Ch. Bénazet qui estime que ce choix va à l'encontre du bon fonctionnement de la cantine et du bien-être des enfants.

Il est nécessaire de revoir l'organisation du paiement des factures de la cantine et de l'ALAE. Les factures devraient être remises directement en mairie et ne pas transiter par la cantinière.

Sécurité : le temps d'évacuation des élèves est correct en cas d'incendie ; l'exercice du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) intrusion et attentat démontre qu'il faut installer des verrous aux portes et un signal lumineux qui permettrait au personnel se trouvant dans l'enceinte de l'école d'avertir en cas de danger ; une réunion est à prévoir avec la directrice d'école, la gendarmerie et la municipalité pour la protection et l'évacuation en cas de risques majeurs.

Compte-rendu financier : la coopérative présente un solde de 5 547,42 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Sorties et manifestations à venir : spectacle à l'espace culturel Altigone à Saint-Orens et séance de cinéma.

Les travaux à l'école, le règlement intérieur et la présentation du dispositif des Activités pédagogiques complémentaire (APC) le lundi et jeudi ont aussi été abordés.

Cap Lauragais du 8 novembre 2016.

Finances : décision modificative du budget général et celui des ordures ménagères.

Ressources humaines : création de deux postes d'adjoints techniques de 1^{er} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2016 ; mission d'accompagnement du Centre de gestion de la Haute-Garonne au diagnostic du régime indemnitaire.

Marchés publics : choix des prestataires pour le marché d'enlèvement et traitement des déchets issus de la déchetterie.

Pôle environnement : restitution de l'enquête de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et modes de paiement pour 2017.

Urbanisme : projet de convention de service commun d'urbanisme.

Affaires économiques : avis sur l'ouverture du Super U le dimanche à compter de 2017.

Accessibilité du 9 novembre 2016.

Un calendrier de mise en accessibilité pour les bâtiments publics a été établi. Il s'échelonne de 2016 à 2021.

Des dérogations ont été demandées pour le bâtiment de la mairie afin d'éviter des travaux sur l'escalier intérieur du XVII^e siècle, sur les portes en bois mouluré ainsi que pour les cheminements trop pentus au niveau de l'aire de jeux.

Une dérogation a été obtenue pour les cheminements du cimetière du haut.

Une dérogation a été demandée pour les cheminements du stade.

Pascale Balty, conseillère municipale, informe que, lors de la réunion accessibilité avec Exidia, l'intervention d'un architecte a été provisionnée. Elle rappelle la nécessité de l'intervention d'un architecte pour étudier le projet global et cohérent de l'intégration

d'un monte-charge dans la façade arrière du bâtiment historique de la mairie, de l'agencement paysager de l'espace situé derrière la mairie, intégrant le parking et le cheminement handicapé.

Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) du 10 novembre 2016.

Aspects juridiques : adhésions et transferts de compétences complémentaires.

Partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne : dans le cadre des appels à projet lancés par le bassin Adour Garonne, le projet de la station d'épuration a été retenu. Il bénéficiera donc d'une subvention complémentaire de 30 % sur un montant de 994 919 €.

Convention avec la paierie départementale : le président Vincini a annoncé l'application d'une nouvelle règle de financement de l'assainissement collectif du conseil départemental : une subvention de 20 % sur la totalité des travaux, une suppression de la période de 5 ans et le budget alloué est multiplié par 2.

Éclairage public du 10 novembre 2016.

La société INEO a modifié l'éclairage des lampes de la rue de l'Ancien Petit Fossé. Elle remplacera les lanternes de la grande rue Saint-Jacques et de la place de la mairie par des lanternes équipées de leds. L'implantation des lampadaires du piétonnier à En Serny a été défini.

◆ Informations.

- Projet éducatif territorial (PEDT) : le ministère de la ville de la jeunesse et des sports organise une évaluation qualitative de la mise en œuvre des PEDT. Parmi les cinq départements retenus, figure la Haute-Garonne et Montesquieu-Lauragais a été choisie en tant que commune rurale représentative du département. Le but de cette enquête est de faire remonter au ministère toutes les difficultés rencontrées par la municipalité lors de la mise en œuvre du PEDT.

- AMF - Mairie info : les communes se voient attribuer la compétence de l'enregistrement et de la dissolution des pactes civils de solidarité (PACS).

- Présentation du rapport moral et financier de l'association « Les amis du thé dansant ».

- Claude Lafon, maire de la commune, est convoqué au tribunal correctionnel dans le cadre de travaux non autorisés par la commune, effectués par un administré.

- Tri sélectif à l'écluse d'En Négra : du verre est présent dans le conteneur Tri sélectif (bac jaune) malgré

la signalétique « Verre interdit ». Les conteneurs sont fermés afin d'obliger les usagers à utiliser les opercules.

- Conseil départemental : le conseil départemental a accordé une subvention de 11 976,70 € soit 40 %, sur un total de 29 941,75 € pour les travaux des cours de l'école.

- Marie-Laure Arnaud, conseillère municipale demande à ce que les bulletins municipaux soient imprimés pendant les heures d'ouverture de la mairie. Pascale Balty, conseillère municipale propose de se renseigner sur le coût de l'impression auprès d'une imprimerie.

- Christine Bénazet, adjointe au maire en charge de la communication, fait remarquer que certaines tournées de distribution des bulletins sont faites trop tardivement. Elle demande aux conseillers concernés d'y remédier.

- Pour limiter l'impression papier, il sera proposé aux administrés qui le souhaitent de consulter le Cami de Roundo sur le site internet de la commune ou de le recevoir par mail sous forme de fichier PDF.

- Christian Crouzil, conseiller municipal suivra la formation pour la détention de la licence IV au mois de janvier 2017. L'actuel propriétaire de la licence IV sera informé, afin de pouvoir effectuer la transaction.

- Magali Denoy, conseillère municipale remarque que les fossés de la côte de Négra et du chemin de Goudet, près des containers sont encombrés de détritus. Le conseil départemental sera contacté pour demander le nettoyage des fossés.

- Pascale Balty rappelle que le 27 mars 2017, la compétence en matière de PLU sera transférée obligatoirement aux Communautés de communes. Mais les communes peuvent montrer leur opposition à ce transfert par une délibération qui doit intervenir dans les trois mois qui précèdent la date du transfert, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Séance levée à 00h30.